

Luxembourg, le 29 septembre 2023

Communiqué de presse

1) L'Association d'assurance accident présente son Rapport annuel 2022

L'AAA a le plaisir de présenter son rapport annuel pour l'année 2022. L'objectif de ce document riche en images et en graphiques est de donner un aperçu du fonctionnement, des missions, des activités, des statistiques et des résultats financiers de l'AAA. Pour l'édition 2022, l'AAA a pris la décision écoresponsable de publier son rapport annuel sous forme numérique, disponible sur son site www.aaa.lu. Il est également possible de suivre l'AAA sur les réseaux sociaux [LinkedIn](#) et [Facebook](#).

Citons quelques chiffres-clés du régime général : **17.163 accidents** ont été reconnus en 2022, dont 11 étaient mortels. Parmi les cas reconnus, on comptait **13.868 accidents du travail**, **3.095 accidents de trajet** et **200 maladies professionnelles**. Le nombre de travailleurs-unité a nettement augmenté pour atteindre 488.118 unités (18.952 unités de plus qu'en 2021), tandis que le nombre d'entreprises n'a que légèrement évolué pour atteindre 31.527 unités. L'AAA a reçu en moyenne 120 déclarations par jour et le **coût moyen d'un accident** en 2022 s'élevait à **4.503 €**.

La reprise économique amorcée en 2021 s'est poursuivie en 2022 avec la levée des mesures sanitaires et il y a lieu de constater une légère augmentation du nombre des accidents reconnus de 623 cas par rapport à 2021. Cependant, les statistiques montrent que les chiffres sont encore bien inférieurs à ceux de 2019 (dernière année des statistiques non impactées par la pandémie). L'augmentation des accidents de trajet ainsi que la baisse des maladies professionnelles sont une conséquence directe de la fin de la pandémie.

Dans le domaine de la prévention, la nouvelle phase de la stratégie nationale **VISION ZERO** et ses nouveaux objectifs pour 2023-2030 ont été présentés lors du Forum Sécurité-Santé au Travail du 26 octobre 2022. Cette stratégie, soutenue par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, déploie des efforts particuliers dans les secteurs à risques. Lors de la séance officielle du Forum, les lauréats du Prix SST 2022 ont été récompensés.



A propos de l'AAA

L'Association d'assurance accident est un établissement public chargé de la prévention et de l'indemnisation des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles. Créée par le législateur en 1901, l'AAA est placée sous la tutelle du Ministère de la Sécurité sociale et est gérée par un Conseil d'administration. Les services de l'AAA assurant les relations avec les employeurs et les assurés, sont le service Prévention et le service Prestations.

Le service Prestations assure la gestion des dossiers et s'occupe du traitement des affaires : instruction en vue de la décision sur la prise en charge en tant qu'accident du travail, de trajet ou de maladie professionnelle et indemnisation après la prise en charge par l'assurance accident.

Les missions du service Prévention portent sur le conseil, la formation et la sensibilisation en vue d'aider les entreprises et les salariés à développer leur culture de prévention tout en respectant leurs obligations légales et réglementaires en matière de sécurité et de santé au travail. Pour accompagner les entreprises à mettre en place une gestion efficace de la sécurité et de la santé au travail, l'Association d'assurance accident a, entre autres, créé un label de qualité, dénommé « Sécher a Gesond mat System ».

2) Nouvelle vague de la campagne VISION ZERO

L'Association d'assurance accident, l'un des initiateurs de la stratégie nationale de prévention des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles appelée VISION ZERO, a l'honneur de présenter la nouvelle vague de la campagne cross-média « Un accident de trajet peut être...ÉVITÉ ! ». La campagne initiale a été lancée en septembre 2021 et portait sur les accidents du travail et les postes de travail mal adaptés.

Le concept de la campagne consiste à énumérer les conséquences possibles d'un accident de trajet, que ce soit sur le chemin du travail ou lors de déplacements professionnels. Les affiches exposent l'objectif de la stratégie VISION ZERO : « Un accident de trajet peut être évité, grâce à une culture de la prévention ». La campagne est diffusée actuellement sur les panneaux routiers, les écrans dans les trams, au dos des bus, à la radio, sur différents sites web ainsi que sur les réseaux sociaux.

Save the date

L'Association d'assurance accident, en collaboration avec les autres organisateurs, a le plaisir de vous inviter à la 17^e édition du **Forum Sécurité-Santé au Travail qui se déroulera le 15 mai 2024 à la Luxexpo The Box**. À cette occasion, les lauréats du Prix SST 2024 seront également récompensés.

Trouvez toutes les informations sur le site web www.visionzero.lu et sur les réseaux sociaux : [LinkedIn](#) et [Facebook](#).

Contact presse

Association d'assurance accident
Service Communication
communication.aaa@secu.lu
4, rue Mercier L-2144 Luxembourg
Responsable Communication : Anne Weber